

Rapport d'activités VEDIBE 2017 / 2018

Lucien Legay : président de VEDIBE

Comme les années précédentes, l'association s'est efforcée de répondre aux besoins concrets des personnes qui la sollicitaient, mais aussi d'être présente dans les instances travaillant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Comme Marité, l'actuel président a assuré la fonction de secrétaire de la FNAPAEF, et cette tâche, si elle permet de prendre connaissance des dernières informations est également dévoreuse de temps. De plus, au cours des derniers mois il a fallu suite à une démission inattendue du président de la fédération prendre de nouvelles responsabilités en tant que vice-président.

I - Dysfonctionnements

- Les questions relatives au fonctionnement du **CVS** (Conseil de vie sociale) sont récurrentes. Le rôle d'initiateur des CVS reste aux directions d'établissements, en particulier par la mise en place d'élections dans la transparence. Or, c'est rarement le cas et trop souvent les directions préfèrent des CVS « à leur main » plutôt qu'indépendants et coopératifs ; on retrouve ainsi des présidents de CVS qui ne correspondent pas aux définitions réglementaires (EHPAD privé 94), des CVS qui ne fonctionnent pas (EHPAD 32).
- **Inconfort et maltraitance des résidents : fauteuil roulant** inadapté par exemple (EHPAD public Paris), **repas** trop précipité et de mauvaise qualité, des **animations** indignes d'adultes ou inexistantes « *désolante solitude de ces résidents parqués devant une télé qui braille* ». Problème soulevé et enfin résolu d'eau gélifiée. Suivi de la situation avec l'association ASPARADE VdP. Participation avortée à l'émission Zone Interdite.

II - La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement a transformé les CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) en CDCA (Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) regroupant les anciens CODERPA et les Comités consultatifs des personnes handicapées. La mise en place de cette nouvelle structure est fastidieuse et ce, dans tous les départements; dotée de peu de moyens matériels et financiers. Nous nous interrogeons sur son fonctionnement. Nous sommes présents aux CDCA de Paris, des Hauts de Seine et des Yvelines. Plusieurs réunions plénières ont eu lieu sans travail efficace en commissions. Notre proposition de poursuivre les activités d'Inter-CVS dans les Yvelines n'a reçu aucun écho positif. Le projet de réunion-fusion des départements des Yvelines et des Hauts de Seine nous laisse interrogatifs face à l'avenir.

III – Prestations diverses

1) L'essentiel de l'action de VEDIBE est l'écoute, le conseil et l'intervention si nécessaire auprès des Directeurs d'EHPAD, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil Départemental, des élus et notamment du Maire, du Ministère, du Procureur, du Défenseur des Droits. L'action de VEDIBE c'est aussi l'information permanente sur les EHPAD, le domicile, les lois etc. car comprendre c'est pouvoir se défendre.

- 1) Participation aux réunions de France-Assos Santé (ex- CISS) représentante de VEDIBE : Jacqueline Morel
- 2) Participation à colloque sur les tutelles organisé par le CCAS de Meudon représentant de VEDIBE : Alain Argenson
- 3) Synthèses d'articles de la veille documentaire par Rosine Couchoud
- 4) Participation au mouvement syndical du 30 janvier et du 15 mars 2018 devant le ministère de la Santé
- 5) Assemblée Générale de la FNAPAEF / conseils d'administration /réunions du bureau / conférences téléphoniques.
- 6) CA VEDIBE (2 réunions)
- 7) Le partenariat avec « Old-up » <http://www.old-up.eu/> est poursuivi mais sans apport significatif pour VEDIBE.
- 8) Participation à la mise en place du CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) du 78
- 9) Participation à la mise en place du CDCA du 92
- 10) Poursuite des travaux de l'Inter-CVS 91 (contact Jacqueline Morel à: <http://eluscv91.over-blog.com/>)
- 11) Information des adhérents par mails
- 12) Suivi de sites comme la maison des aidants de Bergerac, participation à des forum Internet et des blogs (Agevillage)

IV - VEDIBE a représenté la FNAPAEF :

- à deux réunions au HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge) sur la dépendance
- au sein du Collectif **Une société pour tous les âges** dont l'objectif prioritaire est de supprimer la discrimination par l'âge face au handicap www.une-societe-pour-tous-les-ages.net. Préparation de communiqués et conférence de presse du 18 septembre.
- audition de la FNAPAEF par la MECSS (Mission d'Evaluation et de Contrôle des Lois de financement de la Sécurité Sociale) sur l'évolution de la qualité en EHPAD (Lucien Legay). Préparation d'un document remis avant l'audition.
- participation à une réunion à l'AFNOR sur la certification en EHPAD.
- participation à une réunion avec le Défenseur des Droits (avec Alain Argenson)

V – Deux bulletins (N° 9 et 10) ont été adressés aux adhérents qui n'ont pas internet.